



VILLE de COUBRON  
Seine-Saint-Denis

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

ex : registre décision  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20240419-060-24-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2024

Publication : 26/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COUBRON



DECISION DU MAIRE n°: 060-24

Objet : Contrat de missions PRO/DCE thermique et fluides pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et d'une Médiathèque à Coubron, avec la société SENOVA.

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile de France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la Délibération n°20/013 du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

VU la délibération 19/002A en date du 17 janvier 2019, portant approbation du plan de financement du Contrat d'Aménagement Régional, et d'une demande de subvention à la Région d'Ile de France,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appel aux services qualifiés d'un bureau d'études fluides, thermiques, et environnement, au besoin du projet de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et d'une Médiathèque à édifier au 154 rue Jean Jaurès à Coubron,

**CONSIDERANT** la proposition de contrat sous le devis n°210621.6 en date du 19 avril 2024, par la société SENOVA dont le siège administratif est situé 130 rue de Lourmel, 75015 PARIS, pour les missions PRO/DCE thermique et fluides :

- La Médiathèque au montant total de 2 919,28 € H.T. (Deux mille neuf cent dix-neuf euros et 28 cts hors taxes),
- L'Accueil de loisirs sans hébergement au montant total de 7 480,72 € H.T. (Sept mille quatre cent quatre-vingt euros et 72 cts hors taxes),

**CONSIDERANT**, que les missions s'achèveront selon un échéancier prévisionnel annoncé par la commune, et à la remise des rapports finaux des missions susmentionnées,

Pour ces motifs :

**DECIDE**

**DE SIGNER** la proposition de contrat sous le devis n°, 210621.6 en date du 19 avril 2024 par la société SENOVA, dont le siège administratif est situé 130 rue de Lourmel, 75015 PARIS, pour les missions PRO/DCE thermique et fluides, au montant total de 10 400,00 € Hors Taxes, réparti au projet Médiathèque et ALSH, décrit ci-dessus et au contrat ci-annexé.

**DIT** que la durée du contrat est définie selon l'échéancier prévisionnel pré-établi et jusqu'à l'achèvement des missions.

**PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal de l'exercice.

**DIT** que la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis et Monsieur le Trésorier Principal du SGC du RAINCY, et la société SENOVA.

Fait à Coubron, le : 19 avril 2024.



Le Maire,  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO

